

Charte de la Monoparentalité

En vertu de cette Charte, mon entreprise s'engage à :

1/ Communiquer sur la monoparentalité

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la monoparentalité, aux difficultés et aux risques qui en découlent mais également aux stéréotypes
- Libérer la parole et l'écoute par des pratiques managériales adaptées
- Informer en interne et en externe sur ses mesures d'accompagnement et les ressources associées

2/ Garantir une équité d'accès aux opportunités professionnelles

- Renforcer la vigilance quant aux biais qui peuvent orienter les processus de recrutement
- Favoriser l'accès à la formation

3/ Mettre en place des mesures d'aide concrètes, innovantes et inclusives

- Soutenir la garde d'enfants et la responsabilité éducative
- Aménager l'organisation du travail
- Développer l'accompagnement social

4/ Suivre la mise en œuvre des dispositifs choisis via des indicateurs pertinents

- Absentéisme
- Fidélisation
- Analyse des motifs de départ